

Reçu le 21/01/2011



Avec le soutien de l'Association de Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais, Sepanso 64, Non à la deuxième autoroute (Lozère), Code Béarn, Arles Camargue Environnement et Nature (ACEN), Copra184, Collectif « non à l'A10bis », Association du Toulousain pour la Préservation du Cadre de Vie (ATPCV), Association pour le Respect du Site du Mont-Blanc (ARSMB), Collectif anti contournement de Bordeaux, Vivre en Trièves (A51) et le Collectif RN126

L'écotaxe Poids Lourds ne doit pas être sacrifiée !

Au détour d'un débat public relatif à l'éventuelle mise en concession de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), certains parlementaires ont proposé d'utiliser les recettes de la future écotaxe Poids Lourds afin de financer sa mise à deux fois deux voies et en assurer la gratuité pour l'usage individuel.

Conscients de l'importance de maintenir dans le giron public les routes nationales afin d'assurer l'équité entre les citoyens, nous estimons également que l'utilisation des sommes collectées au travers de l'écotaxe Poids Lourds pour financer tout ou partie du réseau routier créerait un précédent lourd de conséquences. Cette proposition s'oppose aux engagements négociés durant le Grenelle de l'environnement qui indiquaient clairement que le produit de la taxe Poids Lourds serait affecté aux infrastructures ferroviaires via l'AFITF.

Entre une privatisation des routes nationales et le détournement de l'écotaxe Poids Lourds, nous pensons qu'il est possible d'envisager des mesures fiscales alternatives qui passeraient par une mise à contribution des sociétés d'autoroutes pour permettre une redistribution nationale.

La menace climatique et la fin du pétrole à bas coût doivent nous amener à anticiper une transition trop longtemps repoussée. Or, pour mener à bien cette politique ambitieuse en matière d'infrastructures de transport de fret par voie ferrée, nous estimons que les recettes de l'écotaxe Poids Lourds sont non seulement nécessaires mais même insuffisantes au regard des besoins.

Alors que la mise en œuvre de cette écotaxe Poids Lourds a été repoussée en 2013, il est pour le moins surprenant que certains parlementaires se précipitent sur un fonds qui n'a pas encore produit le premier euro.

La mobilisation des associations et syndicats de salariés a permis d'obtenir la création d'une écotaxe permettant de financer le nécessaire report modal en faveur du fret ferroviaire. L'insécurité routière, réelle sur la RCEA, doit connaître des réponses adaptées qui passent par une amélioration du réseau existant mais aussi et surtout par la réduction du nombre de camions.

Les recettes de la future écotaxe Poids Lourds devront être affectées rapidement et intégralement au fret ferroviaire mais aussi au cabotage maritime et ce sans exception locale qui ouvrirait la porte à tous les renoncements.

Stephen KERCKHOVE
Délégué général d'Asir pour l'Environnement